

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 9 JUILLET 2015 à 20h30**

**CENTRE CULTUREL DE NUISEMENT-SUR-COOLE**

Titulaires présents : Mmes, MM. Maurice PIERRE, Jean-Marie ROSSIGNON, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Yvéric BRODIER, Marie ANCELLIN, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LA CROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Gilles ADNET, Maurice HUET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, André MELLIER.

Titulaires absents remplacés par un suppléant :

M. William MATHIEU, absent, représenté par M. Claudy MATHIEU ;  
Hubert FAUCONNIER, absent excusé, représenté par Mme Sabine STIEVENART ;  
M. Jean-Paul BRIGNOLI, absent excusé, représenté par Mme Evelyne VALENTIN ;

Titulaires absents non remplacés par un suppléant :

Mme Catherine DETHUNE, absente excusée ;  
M. Christophe PATINET, absent excusé, a donné pouvoir à M. Maurice HUET ;  
M. Roger BERTON, absent excusé ;  
M. Alexandre BODIN ;  
M. Fabrice REVELLI, absent excusé ;  
M. Philippe HINCELIN, absent excusé.

Soit 33 votants.

Suppléants présents : Mmes, MM. Claudy MATHIEU, Audrey SCHULLER, Philippe BIAL, Sabine STIEVENART, Evelyne VALENTIN, Eric MERCIER.

Secrétaire de séance : M. Luc MILLON

Le Président adresse ses remerciements au personnel scolaire, au secrétariat et aux élus pour le travail effectué au cours de cette année.

❖ **SCOLAIRE - PERISCOLAIRE**

**Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide**

Une consultation a été lancée afin de désigner l'attributaire du marché de fourniture de repas en liaison froide des cantines scolaires de la CCMC et extrascolaires de l'AT d'A Coola et de l'AFR Moivre.

3 offres ont été reçues : Elior – Les Petits Gastronomes – API Restauration.

Les prix proposés par repas enfant dans les différentes offres sont les suivants :

ELIOR : 2,44 € HT / LES PETITS GASTRONOMES : 2,32 € HT / API RESTAURATION : 2,55 € HT.

Le Président expose le classement effectué en application des critères de pondération des offres figurant dans le Règlement de la Consultation et qui sont identiques à la consultation lancée l'année dernière.

Le classement proposé fait état des résultats suivants :

Classement	Entreprise	Note
1	LES PETITS GASTRONOMES	8,35
2	ELIOR	8,27
3	API RESTAURATION	8,24

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise LES PETITS GASTRONOMES et d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.

Voté à l'UNANIMITE

### Tarifs périscolaires année scolaire 2015/2016

- **Cantine**

Il est proposé de conserver la même tarification que l'année dernière à savoir :

REPAS CANTINE	Enfant	3,50 €
	Enfant apportant son repas (PAI)	1,50 €
	Agent de la collectivité	2,80 €
	Enseignant	4,00 €
	Repas réservé, mais enfant absent	3,50 €
	Repas non commandé dans les délais (en plus du montant du repas)	6,00 €

Voté à l'UNANIMITE

- **Garderie**

Il est proposé d'augmenter le montant des garderies et études de 0,10 € par rapport aux tarifs pratiqués l'année dernière.

La proposition tarifaire est la suivante :

GARDERIE ETUDE	Garderie du matin	0,70 €
	Garderie du soir	0,70 €
	Garderie du mercredi midi	0,70 €
	Etude surveillée	0,70 €
	Retard du responsable après la fermeture de la garderie (par tranches de 30 mn)	6,00 €

Pour les NAP il est proposé de reconduire la gratuité pour cette année scolaire.

Voté à l'**UNANIMITE**

**Contrat avec association Echiquier Châlonnais**

Il est proposé de conclure une convention avec l'Echiquier Châlonnais afin que ceux-ci interviennent dans les NAP à raison de 4 fois 1h30 par semaine au cours de l'année scolaire pour un montant de 5 500 € TTC. Ce montant comprend l'intervention du personnel et la mise à disposition du matériel nécessaire. L'association interviendra dans toutes les écoles de la CCMC à raison de 12 élèves par groupe pour des niveaux allant du CP au CM2.

Voté à l'**UNANIMITE**

❖ **ENVIRONNEMENT**

**Rapport sur la qualité de l'eau**

Le Président présente les grands points des rapports annuels du délégataire relatif au service public de l'eau potable en affermage qui ont préalablement été envoyés aux élus.

Voté avec **1 ABSTENTION**

**Avenant maîtrise d'œuvre SPANC**

Il est proposé de conclure un avenant pour l'ajout de prix supplémentaires relatif aux diagnostics des assainissements semi-collectifs de Francheville et Omev.

Voté à l'**UNANIMITE**

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

**Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre à un agent des écoles, tenant lieu de personne référente impliquée dans l'organisation périscolaire de l'école Arc-en-Ciel de Marson, de bénéficier du mécanisme de la promotion interne.

Voté à l'**UNANIMITE**

**Autorisation de recruter des agents contractuels pour les NAP**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face au besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du à la mise en place des NAP pour la période scolaire 2015-2016 allant du 1<sup>er</sup> Septembre 2015 au 5 Juillet 2016 inclus. Ces agents à temps non complet interviendront pour une durée de service de 6h maximum.

Voté à l'**UNANIMITE**

❖ **AFFAIRES GENERALES**

**Convention pour l'installation d'un médecin**

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé de Pogny, il est envisagé de permettre l'installation d'un nouveau médecin qui interviendrait pour moitié de son temps à la Maison de Santé et pour l'autre moitié en tant que médecin coordinateur à l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville. Pour ce faire, il est proposé de missionner un prestataire, la société Moving People, chargée de recruter un médecin d'un pays de l'Union Européenne disposant d'un excellent niveau de français à son installation. Pour ce faire, il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention tripartite entre la société Moving People, l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville et la Communauté de Communes pour un montant de 13 000 € TTC partagé à part égale entre l'EHPAD et la CCMC.

Voté à l'**UNANIMITE**

### **Bâtiment de Marson**

Il est proposé de mettre en vente la maison dite « Husson » située à Marson dont la CCMC est propriétaire et qui n'a pas d'utilisation affectée à ce jour. Cette maison, d'un bel aspect extérieur mais totalement à rénover à l'intérieur a été estimée par le service des domaines à 50 000 €. Dans le cadre de la vente, il y sera adjoint une petite parcelle de terrain prise sur l'espace vert bordant la maison et le parking du Pôle Scolaire afin de permettre la mise en place d'un système d'assainissement individuel aux normes ainsi qu'un local, situé entre le grange et la maison, servant actuellement au stockage du matériel des pompiers de Marson, afin de permettre aux acquéreurs d'en faire un garage.

Voté avec **2 OPPOSITIONS – 10 ABSTENTIONS**

Afin de permettre la maîtrise du foncier au centre de son village, la commune de Marson propose d'acquérir la maison pour un prix d'achat ne dépassant pas 53 000 € hors frais de notaire avec un règlement pouvant se faire sur deux à trois années sans frais.

Il est proposé d'accepter la proposition de la commune de Marson.

Voté avec **9 ABSTENTIONS**

### **❖ ANIMATION**

#### **Subventions aux associations**

Une discussion sur les critères d'attribution des subventions aux associations se tiendra au mois de Septembre en Commission Animation.

### **❖ SOCIAL**

#### **Résultats de la consultation Mutuelles**

Au total 158 foyers ont répondu à la consultation mutuelles lancée par la CCMC, soit 373 personnes.

La Communauté de Communes a décidé d'adhérer au dispositif « Ma Commune – Ma Santé » qui consiste en une opération d'information-communication de la société ACTIOM sous le parrainage de la Communauté de Communes, permettant ainsi aux habitants de la CCMC de bénéficier de solutions mutuelles avantageuses pour tous, sans limitation d'âge. Les habitants auront le choix entre trois mutuelles avec des solutions variant de 15 € à 70 € mensuels par personne.

Une réunion publique se tiendra le 11 Septembre 2015 à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville et un flyer d'information sera transmis préalablement dans les communes aux fins d'information des habitants.

❖ **INVESTISSEMENTS**

**Assurance dommages-ouvrage**

Il est proposé de lancer une consultation pour souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des projets de construction de la Maison de Santé de Pogny et du Gymnase de Vésigneul. Les résultats seront connus pour le Conseil Communautaire de fin Septembre.

Voté à l'UNANIMITE

**Compte-rendu de délégation**

- **Agrandissement des portes - Bâtiment de Marson**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre</b>
<b>LES ARTISANS DE LA COOLE</b>	<b>6 828,80 € HT</b> <b>Soit 8 194,56 € TTC</b>

- **Contrôle par badge entrées / lumières - Gymnase de Nuisement-sur-Coole**

<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre</b>
<b>PERES ELECTRICITE</b>	<b>4 123,81 € HT</b> <b>Soit 4 948,57 € TTC</b>

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

**Documents d'urbanisme**

Les POS disparaîtront au 31 Décembre 2015, si avant cette date une procédure de transformation de ceux-ci en PLU n'est pas engagée, le RNU trouvera alors à s'appliquer sur la commune avec le principe de constructibilité limitée. Il s'agirait d'engager une réflexion sur une possible prise de compétence PLUI par la Communauté de Communes.

Une réunion d'information sera organisée à l'automne sur ce sujet.

**OPAH**

La CCMC travaille actuellement avec les CC de la Région de Mourmelon et de Suippes et Vesle au montage d'une OPAH. Dans ce cadre, il est nécessaire de définir la somme jusqu'à laquelle nous sommes prêts à abonder. En l'état, il est proposé de monter un dispositif dont le coût pour les Communautés de Communes serait de 4,72 € par habitant.

Le Conseil donne son accord de principe pour un engagement de 4,72 € / habitant maximum.

**Loi NOTRe**

La loi NOTRe a été adoptée, portant le seuil de population minimal des Communautés de Communes à 15 000 habitants contre 5 000 actuellement.

Des dérogations peuvent être possibles. Il s'agit de penser dès maintenant aux différentes possibilités.

**Projets d'investissements**

Les consultations relatives aux marchés de travaux du Gymnase de Vésigneul et de la Maison de Santé de Pogny seront lancées Vendredi 10 Juillet 2015 avec une remise des plis prévue le 31 Août 2015 pour la Maison de Santé et le 10 Septembre 2015 pour le Gymnase.

❖ **Prochaines réunions :**

- Réunion publique « Ma Commune Ma Santé » le 11 Septembre 2015 à Saint-Germain-la-Ville ;
- Conseil de Communauté exceptionnel sur les fusions le 14 Septembre 2015 à Nuisement-sur-Coole ;
- Bureau de Communauté le 17 Septembre 2015 à Pogny ;
- Conseil de Communauté le 24 Septembre 2015.